

CONDITIONS DE GARANTIE BMW MOTORRAD

1. Portée de la garantie contractuelle .

Conformément à l'état de la technique, votre partenaire BMW Motorrad¹ garantit le véhicule de l'acheteur contre tout défaut à partir du premier jour de la mise en circulation du véhicule, ce qui correspond à la date de livraison à l'acheteur dans le cas d'une moto neuve. La garantie est d'application au niveau mondial pendant les 24 premiers mois, sans limitation de kilométrage. Pour toutes les motos neuves BMW Motorrad, commandées à partir de l'année-modèle 2019 auprès d'un concessionnaire belge ou luxembourgeois¹, la garantie s'applique pendant les 36 premiers mois, sans limitation de kilométrage. Si, lors de la vente du véhicule neuf, une période de garantie de 48 ou 60 mois a été convenue, la garantie est valable pendant cette période, sans limitation de kilométrage.

Le devoir de garantie de votre concessionnaire, agent ou partenaire de service comprend également les pièces non fabriquées par BMW AG mais bien montées par elle.

Les pneus et la batterie haute tension font exception à cette règle. Pour ces derniers, la garantie du fabricant ou du fournisseur est appliquée. Quant à la batterie haute tension, nous nous référons au point 7 du présent document ; Compléments et modifications relatifs aux véhicules électriques.

Pour les accessoires d'origine, batterie 12V, les options montées par après et la vente de pièces détachées, la garantie s'applique pendant les 24 premiers mois à partir de la date de vente, sans limitation de kilométrage.

D'autres produits que BMW Motorrad, qui font uniquement partie du programme proposé, tombent sous la garantie des fournisseurs concernés.

L'acheteur peut uniquement prétendre à la garantie si le défaut est constaté par le concessionnaire, l'agent ou le partenaire de service pendant la période de garantie de la moto, et si l'acheteur se rend immédiatement chez le concessionnaire, l'agent ou le partenaire de service à partir du moment où il a constaté le défaut ou aurait normalement dû le constater.

La garantie ne déroge pas aux droits et obligations légales.

2. Contenu de la garantie

Pendant la période de garantie, toutes les réparations qui font partie de la garantie sont exécutées gratuitement pour l'acheteur par le partenaire BMW Motorrad. La garantie comprend donc les frais de salaire-horaire et les pièces. Toutefois, l'entretien et les travaux de réglage sont toujours facturés au propriétaire du véhicule, même pendant la période de garantie.

Dans le cadre de l'octroi de la garantie, votre partenaire BMW Motorrad a le choix, en tenant compte du prix de revient et des prescriptions techniques au moment de la demande, entre la réparation ou le remplacement de la pièce concernée. Si votre partenaire BMW Motorrad accepte la demande d'application de la garantie, il se porte garant pour que la réparation ou le remplacement s'effectue de manière professionnelle et conformément aux directives de BMW Motorrad.

Lors du démontage, les pièces remplacées deviennent immédiatement la propriété du partenaire BMW Motorrad.

Les pièces montées pour remédier au défaut sont couvertes par la garantie jusqu'à la fin de la période de garantie du véhicule.

3. Exclusion de la garantie

Le recours à la garantie est exclu quand;

- le défaut n'est pas immédiatement signalé par écrit par le client et/ou montré pour constat écrit immédiatement après son apparition auprès d'un partenaire BMW Motorrad et que, par la suite, le partenaire BMW Motorrad n'a pas la possibilité, à court terme, de remédier au défaut.
- le véhicule ou des pièces de celui-ci est (sont) traité(es) ou surchargé(es) de façon anormale ou fautive, par exemple lors de compétitions sportives.
- le véhicule ou des pièces de celui-ci n'est (sont) pas réparé(es) ou entretenu(es) selon les prescriptions du constructeur, avec l'expertise requise et les outils propres à la marque.

- si une ou plusieurs pièces d'origine étrangère sont montées dans le véhicule ou si des pièces BMW Motorrad sont modifiées d'une manière différente de celle prescrite par la marque ou si la moto a subi des adaptations de logiciel non originales, telles que le chiptuning, même si ces interventions ont été faites par un partenaire BMW Motorrad.
- les normes relatives au traitement, à l'entretien et au service du véhicule (voir manuel et livret de service) ne sont pas respectées.
- aucune suite n'est donnée aux invitations à des contrôles techniques spécifiques (actions d'amélioration).
- des pneus non recommandés par BMW Motorrad sont montés, qui peuvent entraîner une diminution de confort, de sécurité et/ou engendrer des dommages.
- le profil d'utilisation entraîne une décharge profonde de la batterie de 12 volts imposant son remplacement.
- un appareil externe est connecté au port OBD, créant un port numérique vulnérable et incontrôlable vers le véhicule.

L'usure normale et les dommages dus à des influences extérieures sont exclus de la garantie. Par usure normale, nous entendons l'usure inhérente à l'utilisation du véhicule, par exemple les garnitures de frein et d'embrayage, le revêtement de la selle, etc. Par influences extérieures, nous entendons, entre autres, des dégradations causées par un arrêt prolongé et/ou des influences climatologiques, chimiques, thermiques, mécaniques ou autres, telles que, notamment, du sable, de la saumure, une tempête, de la résine d'arbre, une caténaire, des impacts de gravillons, de la pollution industrielle et des fientes d'oiseaux. Les dommages après l'utilisation de produits de nettoyage, de produits chimiques, etc. non recommandés par BMW Motorrad n'entrent pas en ligne de compte pour la garantie.

Par ailleurs, il ne sera jamais possible de réclamer des indemnités en compensation de dommages directs ou indirects ou perte résultant d'une panne du véhicule.

4. Transfert de propriété

En cas de transfert de propriété du véhicule, la garantie reste intégralement d'application.

5. Fin de la garantie contractuelle

Tous les recours pour cause de défauts prennent fin à l'échéance du délai de garantie.

6. Garantie contre la corrosion et sur la peinture.

En ce qui concerne la garantie contre la corrosion, la garantie contractuelle s'applique au véhicule. Cette garantie ne couvre pas la corrosion et les dommages à la peinture dus à des causes externes, par exemple des impacts de gravillons, une mauvaise réparation de carrosserie, une utilisation incorrecte, des facteurs extérieurs exceptionnels dus à l'environnement.

La garantie contre la corrosion et sur la peinture ne s'applique pas aux accessoires en option.

Pour pouvoir recourir à la garantie décrite, les conditions suivantes doivent être remplies:

- L'entretien du véhicule est effectué conformément aux directives du constructeur, avec l'expertise requise et les outils propres à la marque.
- Le propriétaire du véhicule fait réaliser des contrôles périodiques de la carrosserie conformément aux intervalles d'entretien auprès d'un partenaire BMW Motorrad et les fait noter dans le livret de service (électronique) du véhicule.
- Les dégâts constatés à la peinture ou de corrosion doivent être réparés immédiatement.
- Les dommages éventuellement constatés à la peinture ou dus à la corrosion, qui sont imputables à un manque d'entretien (voir manuel) ou à des influences extérieures, doivent être réparés dans les deux mois, pour le compte du propriétaire, par le partenaire BMW Motorrad.
- Les réparations des dommages à la carrosserie doivent être effectuées de manière professionnelle, conformément aux directives du constructeur, par le partenaire BMW Motorrad ou par un carrossier agréé par lui, utilisant les pièces de carrosserie et peintures originales de BMW Motorrad. Si la réparation est cependant mal exécutée par une carrosserie agréée, la garantie est supprimée.

7. Compléments et modifications relatifs aux véhicules électriques.

Les pages précédentes sont également valables pour les véhicules électriques avec les ajouts et changements suivants :

- La batterie haute tension fait l'objet d'une garantie supplémentaire contrairement aux autres pièces de la moto. Elle est d'application uniquement si la batterie est manipulée correctement et si les conditions ci-dessous sont remplies.
- Le SOH (State of Health) détermine la capacité restante de la batterie et l'autonomie associée du véhicule. BMW garantit un pourcentage SOH pour une certaine période, précisée dans le tableau ci-dessous. Ce pourcentage peut être déterminé et lu à l'aide d'un équipement de diagnostic BMW chez votre concessionnaire BMW.
- L'âge limite est valable à partir du jour de la date de début de la garantie.
- La garantie atteint sa fin quand le kilométrage OU que l'âge limite est atteint (la première limite atteinte est valable) à compter à partir de la date début de la garantie.
- Tableau :

Modèle	Kilométrage maximal	Âge limite	Défaut technique	SOH garantie
C-Evolution (K17)	50.000 km	5 ans	Couvert	≥ 70%
CE-04 (K07)	40.000 km	5 ans	Couvert	≥ 70%

Les points qui précèdent, résumés au chapitre 3, et qui entraînent l'exclusion de garantie, sont complétés pour les véhicules électriques par les éléments suivants :

- le profil d'utilisation entraîne une décharge profonde de la batterie haute tension, de sorte qu'une réparation s'impose.
- la batterie haute tension a été ouverte ou retirée du véhicule par des tiers.
- le véhicule ou des pièces de celui-ci n'est (ne sont) pas réparé(es) ou entretenu(es) selon les prescriptions du constructeur, avec l'expertise requise et les outils propres à la marque.

La propulsion haute tension des véhicules électriques requiert la certification adéquate propre à la marque en matière d'entretien et de réparations.

¹ Le partenaire BMW Motorrad détient les contrats respectifs avec BMW Group Belux.